

REMISE A NIVEAU SSIAP 1 - Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

La formation de remise à niveau SSIAP 1 permet de rappeler et renforcer les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de service.

Certification : RAN SSIAP 1 - Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Code RS :

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des apprenants

- SSIAP 1, formation initiale ou continue (recyclage/remise à niveau), datant de plus de 36 mois
- SSIAP 1, formation initiale ou continue (recyclage/remise à niveau), datant de moins de 3 ans mais sans possibilité de justifier 1607h en tant que SSIAP1 au cours des 36 derniers mois.

Prérequis

- Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur.
- Secourisme en cours de validité : SST, PSC1 ou PSE1 (formation initiale ou formation continue MAC depuis moins de 2 ans)
- Aptitude médicale datée de moins de 3 mois (un modèle conforme à la réglementation sera fourni par l'organisme de formation) pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie
- Diplôme SSIAP 1 (ou copie conforme)
- Pièce d'identité en cours de validité

Accessibilité et délais d'accès

Notre organisme veille à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes en situation de handicap. Les candidats sont invités à signaler leur situation lors de l'inscription afin que nous puissions identifier leurs besoins spécifiques et proposer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation modulé, accompagnement individualisé, accessibilité des locaux, formation à distance si nécessaire).

Un suivi personnalisé est assuré tout au long de la formation pour garantir un accompagnement efficace et adapté.

Pour tout renseignement, contacter notre référent handicap à l'adresse contact@a3fexpertises.fr ou au 05 34 47 13 96.

Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP1 ou de recouvrer la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie.
- Rappel des connaissances théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de la fonction SSIAP 1 Mise à jour du certificat tel que défini dans l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Contenu de la formation

- FONDAMENTAUX DE SECURITE INCENDIE (3H00)
 - Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie
- PRÉVENTION (5H00)
 - Évolution de la réglementation en matière de prévention
- MOYENS DE SECOURS (3H00)
 - Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- MISE EN SITUATION D'INTERVENTION (6H00)
 - Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
 - Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- EXPLOITATION DU PC SECURITE (2H00)
 - Fonctionnement d'un poste de sécurité
 - Appel, accueil et guidage des secours publics
- RONDES DE SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX (2H00)
 - Conduite d'une ronde de sécurité

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

1 responsable pédagogique , 1 formateur habilité

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- La formation sera clôturée par un examen type QCM.
- Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Les recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la date du dernier recyclage ou de la date de la dernière remise à niveau

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 12 novembre 2025

